

*Séance publique du 17 mai 2010*

## **Réception de Serge PASSERON**

### ***Eloge de Marie-Hélène DAYAN-JANBON***

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier tous ceux qui m'ont permis d'être parmi vous ce soir et, tout particulièrement, le Bâtonnier Bédel de Buzareingues qui m'a fait découvrir notre Académie à l'occasion des cérémonies du trois centième anniversaire de notre institution...

Je remercie aussi les membres de la famille de Marie-Hélène Dayan-Janbon et tout d'abord, son fils, Philippe André qui m'a ouvert la bibliothèque de sa mère ainsi que le Professeur Charles Janbon que beaucoup de souvenirs communs liaient à Marie-Hélène, sa cousine germaine. Merci enfin à ses amis et amies dont le témoignage me fut précieux : Mmes Marie Thérèse Casanova et Françoise Gros-Métral ; Claude et Annie Lamboley, ainsi qu'à ses collègues de l'Université, MM. Jean-Bruno Renard et Jean-Paul Laurens.

Il est l'heure de me livrer au rite initiatique du discours de réception. Vous avez bien voulu m'accueillir dans votre très honorable compagnie et je vous en remercie du fond du cœur. Il me faut maintenant démontrer que je ne suis pas indigne de cet honneur... "Dignus est intrare in nostro docto corpore", disait Molière...

En ce qui me concerne, l'exercice n'est pas des plus simples : quand, au sein de la section des sciences, un scientifique rend hommage à un autre scientifique, ils appartiennent souvent au même "corps d'état". L'un et l'autre se sont généralement connus et, en tout cas, font partie d'un même réseau de relations : la différence d'âge qui existe en général entre celui qui rend hommage et celui qui est honoré s'inscrit dans une continuité chronologique et renvoie souvent à des filiations intellectuelles liées à un référentiel commun : la science. Ce raisonnement vaut plus encore pour les médecins qui sont souvent passés par la même filière hospitalo-universitaire et pour qui notre académie est le prolongement d'un compagnonnage ancien. La troisième section de notre institution a un recrutement moins homogène ce qui conduit à des situations plus singulières. Aujourd'hui, devant vous, un conservateur des hypothèques honoraire, c'est à dire un membre de la tribu financière, va rendre hommage à une sociologue. Il eut mieux valu que ce fut le contraire tant les mœurs administratives en général et celle des financiers en particulier, peuvent relever d'une étude ethnographique, cette société étant d'autant plus mal connue qu'elle est peu populaire. Voltaire disait : "Messieurs des Finances, aimez-vous les uns les autres car en dehors de vous, on ne vous aime guère". Cela mériterait bien une étude sur les mœurs singulières de cette tribu, n'est-ce pas ?

...et cela d'autant plus que mes anciennes fonctions n'ont, à ma connaissance, jamais été représentées dans votre académie, depuis sa création, et ne le seront vraisemblablement plus jamais : quand la réforme du Ministère des Finances largement entamée, sera complètement appliquée, il n'y aura plus de conservateur des hypothèques même si la fonction exercée dans d'autres conditions (suppression

de la responsabilité personnelle des conservateurs, notamment...) demeurera. Pas plus, d'ailleurs, que de Trésoriers Payeurs Généraux puisque ce titre disparaît également ainsi que celui de directeurs des services fiscaux. Les fonctions demeureront sous une autre forme et les appellations souvent fort anciennes disparaîtront...

Régis Debray a noté que les révolutionnaires étaient, aujourd'hui, nostalgiques et que les conservateurs voulaient tout changer. Il ne s'agit pas, bien entendu, a priori, des mêmes conservateurs...même s'il est relativement rare qu'un conservateur des hypothèques soit révolutionnaire...

...Quoi qu'il en soit, hic et nunc, l'ordre des choses commande au financier de rendre hommage à la sociologue et non le contraire.

L'exercice, comme tout exercice convenu, n'est pas aisé : il appartient à celui qui prononce l'éloge de rendre hommage à son prédécesseur qu'il n'a pas nécessairement connu, ce qui est mon cas, et de tenter de faire revivre le souvenir d'une personne qui, par construction, est disparue, au moment de l'hommage, Le discours ne peut être qu'aimable car "de mortuis nil nisi bonum": des gens qui sont morts on ne dit rien si ce n'est du bien.

Selon les hasards des occupations successives des fauteuils, l'empathie du successeur pour le prédécesseur peut-être des plus variables... A quoi s'ajoute, dans notre section et comme on vient de le dire, la diversité des parcours professionnels.

Toute difficulté est stimulante, pour peu qu'on s'attache à la surmonter.

Je dois à la vérité de dire que la démarche que j'ai poursuivie, à la découverte de la personnalité et du parcours intellectuel de Marie-Hélène Dayan-Janbon a été, pour moi, à la fois émouvante et passionnante. Et ce, pour plusieurs raisons :

- Il n'est pas fréquent que soit rendu ici un hommage à un membre de l'Académie qui, admis assez précocement dans l'institution, est décédé bien avant le terme habituel. Surtout lorsque cette disparition a été précédée d'un long retrait de la vie sociale, en raison d'une maladie cruelle, insidieuse, de plus en plus invalidante. La progression de cette terrible maladie empêcha Marie-Hélène Dayan-Janbon de participer comme elle l'aurait souhaité aux travaux de notre Académie. Tous les témoignages concordent. Elle a vécu cette phase très éprouvante de sa vie avec un courage et une dignité qui sont la marque d'une grande âme. Et cette fin tragique s'inscrivit dans une histoire qui compta beaucoup de malheurs.
- Pourtant, la vie de Marie-Hélène avait commencé sous les meilleurs auspices. Issue d'un milieu aisé, son père et son grand père étant administrateur de sociétés, elle fait ses études primaires et secondaires à Montpellier puis à Paris où elle passe la première partie du baccalauréat. Elle revient à Montpellier pour passer le bac philo au Lycée de jeunes filles de l'avenue Georges Clémenceau. Après un nouveau passage d'un an à Paris où elle entreprend des études supérieures, elle les poursuit à Montpellier, d'abord à la Faculté de droit et des sciences économiques. Elle est une première étudiante à bénéficier d'une bourse lui permettant de passer six mois à l'université allemande de Heidelberg. A son retour, elle poursuit son cursus, à la faculté de droit et de sciences économiques où elle opte pour l'économie. Elle

entreprenant, en même temps, des études à la faculté des lettres, plus précisément en sociologie. Lorsqu'elle décide d'embrasser une carrière universitaire, elle choisit cette discipline. Elle participera à la petite équipe qui, autour du Professeur Jean Servier développa l'enseignement de la sociologie à l'Université Paul Valéry. Ce cursus la conduisit au grade de maître de conférences et, pendant un temps, à la direction du département de sociologie de l'Université.

- Dans son éloge prononcé lors de la réception de Marie-Hélène Dayan-Janbon, le 8 mars 1996, Guy Romestan observe que, au long de XX<sup>e</sup> siècle, des liens étroits se sont noués dans sa famille avec la médecine et l'enseignement médical au plus haut niveau : son oncle, Marcel Janbon fut, jusqu'en 1968, professeur à la faculté de médecine, dans la chaire de thérapeutique et clinique des maladies infectieuses et deux de ses cousins, François et Charles Janbon y ont enseigné à leur tour.
- Elle cédera elle aussi à ce tropisme médical qui la conduira, à des interventions assez fréquentes en matière de formation de personnel de santé, dans sa discipline, la sociologie. Par ailleurs, elle épousa un brillant chirurgien, Léon Dayan, qui, selon les témoignages unanimes, alliait une grande compétence professionnelle à des qualités de brillant enseignant. Chirurgien spécialisé en chirurgie viscérale, médaille d'or de l'internat, il fut reçu à l'agrégation de médecine. De cette union naquirent deux enfants, Philippe André et Isabelle. La mort prématurée et brutale de Léon Dayan, à 42 ans, constitua le premier événement tragique de l'histoire de cette cellule familiale... Il fut atteint d'une très grave maladie qui l'emporta en quelques mois. Marie-Hélène, comme plus tard, lorsqu'elle fut elle aussi atteinte d'un mal implacable, manifesta, dans ces circonstances, un grand courage et une grande dignité. D'autant que ses deux jeunes enfants n'avaient que huit ans chacun au décès de leur père.
- Au cours des mois et des années suivants ce décès, d'autres deuils frappèrent Marie-Hélène Dayan-Janbon. Elle avait coutume de dire, lorsqu'elle était découragée, ce qui lui arrivait assez rarement, qu'elle attirait le malheur...
- Ces drames n'empêchèrent pas Marie-Hélène de poursuivre la voie qu'elle s'était tracée. Très soucieuse de contacts avec autrui, elle s'impliqua fortement dans la vie de l'Université à laquelle elle appartenait."... Elle sera élue à plusieurs reprises au Conseil d'Administration de l'Université Paul Valéry, participant à de nombreuses commissions. Elle fut toujours présente notamment lors des tensions entre les étudiants et le reste de l'institution et joua, spontanément, un rôle de médiation et de rapprochement de points de vue, ce qui lui valut beaucoup d'estime. A cet égard, j'ai pu recueillir le témoignage d'un ancien secrétaire général de l'Université qui estimait que, tant qu'elle fut présente dans le conseil d'administration, Marie-Hélène exerça un rôle très positif auquel il rendait un vibrant hommage. Dans la notice qui lui a été consacrée lors de son décès par le journal de l'Université Paul Valéry il est noté que Marie-Hélène Dayan-Janbon a largement contribué pendant les trente-cinq ans de sa carrière à la vie institutionnelle de l'université et au développement du département de sociologie dont elle assura la direction. Elle sera également membre de la section de Sociologie du Conseil National des Universités.
- Bref, une carrière bien remplie où le service des autres et sa passion pour une bonne organisation de l'université prirent toute leur part.

\*

\*   \*   \*

Je souhaite maintenant aborder **l'œuvre académique** de Marie-Hélène Dayan-Janbon.

Cette œuvre est marquée par la diversité de ses thèmes d'intérêt.

A cet égard, le sujet de sa thèse de troisième cycle, consacrée à une **“contribution à l'étude ethnologique des Juifs du Yémen”** montre, d'une manière éclairante le souci de son auteur d'aborder, en utilisant plusieurs approches, une situation à beaucoup d'égards singulière.

De quoi s'agit-il ?

Le **Yémen**, cette partie la plus méridionale de la péninsule arabique, parle à notre imagination. Les aventuriers de la mer Rouge ont fréquenté ses côtes et ont livré de ce pays, étrange à beaucoup d'égards, un tableau des plus contrastés. Notre imagination a été marquée par les auteurs notamment français (Kessel, Henri de Monfreid, Malraux) qui ont choisi ce pays comme lieu où se déroulent certaines de leurs œuvres, sans parler de Rimbaud qui vécut à Aden... L'appellation “l'Arabie heureuse”, rajoute au mystère. Comment peut-on être heureux dans un pays rocheux et écrasé de soleil, en proie à des guerres incessantes? En vérité, l'existence d'oasis soigneusement entretenues, d'équipements hydrauliques ingénieux et d'une agriculture permettant l'autosuffisance de la population, tout cela marque une différence notable avec la partie désertique de l'Arabie. D'où le nom d'Arabie heureuse, qui, hélas, aujourd'hui n'a plus guère de sens dans l'un des pays les plus pauvres du monde toujours déchiré par des conflits...

Mais l'autre Arabie, largement désertique, est toute proche et elle influencera profondément l'histoire du Yémen car elle est le lieu où est né l'islam. Marie-Hélène Dayan-Janbon signale d'ailleurs que le terme “Al Yémen” désigne la main droite. Il est vraisemblable que cette expression a été retenue car ce pays se trouve à droite de la Mecque, quand on regarde vers l'est...

Dans sa thèse, Marie-Hélène Dayan-Janbon a étudié, tant sur le plan ethnologique que sur le plan juridique, une communauté juive d'implantation immémoriale. Elle a montré comment cette communauté a pu survivre dans un milieu qui lui était souvent hostile en conservant son mode de vie, ses mœurs, ses rites et ses mythes, mais surtout, sa religion.

Certes, des communautés juives sont implantées de très longue date en Afrique du Nord, au Proche Orient et en Europe, même bien au-delà. Mais le caractère immémorial de l'implantation de la communauté juive du Yémen lui confère une situation particulière. A cela s'ajoute, comme on l'a dit, la proximité de l'Arabie et ses lieux saints de l'Islam et la position géopolitique du Yémen, royaume situé le long d'une voie de passage maritime importante et convoitée. D'où une histoire mouvementée...

La thèse de Marie-Hélène Dayan-Janbon, fortement documentée, est souvent passionnante.

### **Je tenterai d'en résumer la substance autour de cinq idées :**

- L'ancienneté de l'installation juive, bien antérieure à l'Islam, a conduit à une grande proximité entre les modes de vie des juifs et des populations locales arabes, rapidement islamisées.
- Comme toute minorité dans le monde musulman, la communauté juive a été soumise à des règles contraignantes- souvent singulières- qu'elle a supportées jusqu'à ce que ces contraintes deviennent insupportables. Rompant avec une présence millénaire, les juifs yéménites ont, pour la plupart, rejoint Israël au milieu du XX<sup>e</sup> siècle laissant derrière eux une toute petite communauté qui ne s'est pas résolue à partir.
- La vie quotidienne de la communauté juive est marquée par des règles contraignantes où se mêlent rites et mythes, religion et superstition. L'étude de ces règles constitue un des points essentiels de la thèse de Marie-Hélène Dayan-Janbon
- La fidélité millénaire et indéfectible à la religion juive est certainement un des traits les plus marquants d'une population qui n'a généralement pas cédé à la conversion souvent contrainte à l'Islam.

#### **1) Une communauté millénaire, une minorité plus ou moins tolérée...**

Marie-Hélène Dayan-Janbon montre que cette communauté s'est installée bien avant les chrétiens et les musulmans : son histoire est si ancienne, qu'il est difficile de démêler les faits historiques de la légende. Les juifs yéménites estiment être venus avec le Roi Salomon, 1000 ans avant JC, Celui-ci organisa le premier voyage des Palestiniens dans l'Arabie du sud et il eut des contacts avec la reine de Sabah qui régnait sur un territoire à cheval sur les deux rives de la mer Rouge. Ces contacts induisirent des échanges commerciaux à l'origine de l'implantation de la communauté juive du Yémen, selon ces derniers. Lors de la fin de la captivité de Babylone, en 458 avant J.C., Ezra, prêtre ,scribe et restaurateur du judaïsme, rappela à Jérusalem les communautés juives en exil. Les juifs du Yémen refusèrent ce retour et ils furent maudits et accusés de préférer un confortable exil à une inconfortable rédemption...Ils refusèrent, dès lors et pour toujours, de donner le nom d'Ezra à leurs enfants....Le refus du retour s'explique par le fait que certains rois nabatéens, ceux du royaume de Hymiar, adoptèrent la religion juive. La présence juive est réellement attestée à partir de ce moment. (115 avant JC).

A cette époque, cette communauté était libre et prospère, disposant de ses Cheikhs et de ses propres cités. Orfèvres, potiers d'art, ciseleurs ils bénéficiaient d'un statut économique favorable. Or, les rois convertis au judaïsme pendirent des marchands byzantins, pour faire pièce aux persécutions des juifs par les romains. Une coalition mit fin au royaume judéo-hyamarite forçant les juifs à fuir dans les montagnes.

Marie-Hélène Dayan-Janbon estime que, cette proximité des deux peuples incline à penser que la communauté juive du Yémen descend dans une forte proportion des "prosélytes arabes". Par la suite, les juifs et les arabes retrouvèrent le même statut sous les vice-rois perses. Le dernier de ces vice-rois se convertit à l'Islam en 626 après JC.

La présence musulmane conduisit à l'installation d'une dynastie chiite à compter du X<sup>e</sup> siècle. Après un intermède égyptien puis turc, les imams reprirent le pouvoir jusqu'au percement du canal de Suez. La création de cette grande voie de

navigation conduisit les égyptiens à reprendre les ports de la mer rouge de 1819 à 1840. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> sont marqués par le retour des Turcs qui partirent en 1913.

On peut donc considérer que l'essentiel de l'histoire des juifs du Yémen s'est déroulée sous l'emprise d'un pouvoir musulman, et dans des conditions moins favorables que celles qui ont prévalu au moment de leur installation. Leur statut est à rapprocher de celui des "dhimmis". Plus précisément, au moment de l'Hégire, les juifs et les chrétiens représentaient les couches les plus modestes de la population, celles qui apparurent les moins dangereuses à Mahomet. Une légende, ayant cours dans la tradition orale des juifs yéménites dit même que les juifs ont combattu aux cotés de Mahomet. Même si cette aide militaire n'est pas attestée, il demeure que, dans un premier temps, leur sort fut réglé d'une manière plutôt bienveillante. Mais les choses se dégradèrent assez rapidement. Marie-Hélène Dayan-Janbon évoque à cet égard l'étrange apparition, au XII<sup>e</sup> siècle, puis plus tard, de "faux-messies", au sein de la communauté juive, dont certains s'assignaient pour mission de réconcilier juifs et musulmans, en un moment où la pression des chiïtes pour obtenir des conversions se fit de plus en plus forte. Le plus célèbre de ces faux-messies, Zabatai Zvi, finit, d'ailleurs, par se convertir à l'Islam.

Marie-Hélène Dayan-Janbon note que, au XII<sup>e</sup> siècle, consulté par les juifs yéménites, le grand Maïmonide les rassura et leur indiqua que la conversion à l'islam ne les entraînait à rien qui fut contraire à la loi.

Il demeure que, sur la longue période de la présence juive au Yémen, leur coexistence avec les musulmans fut souvent difficile. D'où l'existence de règles contraignantes qui leur furent imposées tout au long de leur histoire.

## **2) Une communauté soumise à des règles contraignantes, souvent singulières**

Comme c'était en général le cas pour les juifs et les chrétiens établis en terre musulmane, le statut juridique des juifs yéménites était des plus défavorables. Par exemple, il était difficile pour un juif d'intenter une action contre un musulman car dans le droit pénal islamique, seules les paroles de ces derniers sont prises en considération. Le juif n'étant pas un homme libre, ne peut ni témoigner ni prêter serment. Son seul recours est d'obtenir le secours d'un musulman, ce qui était exceptionnel. En outre, si le coupable ne peut être démasqué, c'est le plaignant juif qui est condamné à une amende expiatoire du mal qui a été commis et qui doit être effacé. Les juifs évitent donc de porter plainte devant le qadi, notamment des vols qu'ils ont subis, pour éviter d'être victime une seconde fois.

En vérité, les communautés juives étaient réputées pour être paisibles et elles n'encourageaient des peines sévères qu'au moment des troubles, ces peines ne pouvant être effacées que par la conversion à l'Islam.

Encore au XX<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>, les juifs du Yémen furent soumis à des règles dont certaines sont insolites. Ces règles confirmaient un statut d'infériorité aux conséquences parfois tragiques.

Qu'on en juge : considérés comme des serfs, ils pouvaient être requis par leur émir pour faire n'importe quel travail pour son propre compte ou celui de la province. Cette obligation s'étendait, bien entendu, aux tâches dégradantes rémunérées selon le bon vouloir de leur protecteur.

Ils étaient tenus d'habiter hors les murs des villes.

Indépendamment du versement de la capitation (“le gizja”), exigée de chaque homme de plus de treize ans, il était interdit aux juifs, par un règlement de septembre 1913, il y a donc moins d’un siècle,

- d’élever la voix devant les Musulmans,
- de construire des maisons plus élevées que celles des Musulmans,
- de toucher un Musulman,
- de se livrer aux commerces et occupations réservées traditionnellement aux Musulmans,
- de blâmer la religion de l’Islam,
- de maudire le Prophète,
- de discuter de sujets religieux avec les Musulmans,
- de monter un animal,
- de rire ou de faire des remarques devant un Musulman nu,
- d’étudier leur livre hors de la synagogue,
- d’élever la voix en priant,
- de sonner la trompe trop fort,
- de prêter de l’argent avec intérêt, ce qui conduit à la destruction du monde

Enfin, les juifs devaient se tenir debout devant les Musulmans et leur montrer partout déférence et honneur.

Cependant, l’Iman à l’origine de cet édit défendit les juifs lorsque le grand mufti de Jérusalem, en 1930, incita les habitants de Sanaa<sup>(1)</sup> à les attaquer... D’ailleurs, en contrepoint de ce statut inférieur, il existait, dans les croyances de musulmans, une superstition selon laquelle, l’âme d’un juif, injustement tué par un musulman, le poursuivrait réclamant vengeance le jour de la résurrection. Selon cette croyance, un musulman peut pardonner à un de ses coreligionnaires mais pour la vie d’un juif sans défense, Allah demanderait lui même dédommagement.

### **3) La vie quotidienne de la communauté juive est marquée par des règles contraignantes où se mêlent rites et mythes, religion et superstition.**

Cette partie de la thèse de Marie-Hélène Dayan-Janbon est extrêmement fouillée et elle montre le caractère très prégnant, dans la vie quotidienne, des rites divers et notamment des rites de passage.

Il serait trop long de revenir sur cet inventaire singulier et passionnant.

Quelques points méritent d’être soulignés :

- Tout ce qui touche aux changements d’états, facilite, par l’instabilité qui en découle, l’action des Invisibles. Les rites de passage qui ont pour objet de conjurer les risques liés à cette vulnérabilité passagère concernent la naissance, le passage, précoce, à l’âge adulte, le mariage et la mort. Ces moments de fragilité, de vulnérabilité appellent des précautions particulières.
- Suivant une pente habituelle dans la pensée primitive qui imprègne cette société très ancienne, l’omniprésence d’esprits bons ou mauvais est constante. De nombreuses conduites marquant chaque moment de la vie quotidienne et plus encore lors des circonstances exceptionnelles, ont pour objet de se concilier les esprits bienveillants et d’écarter les esprits malveillants.

- La crainte de la mort est très forte et elle conduit à un rite de funérailles particulièrement complexe et très singulier.

La mort, est considérée comme lourde de danger pour l'entourage du défunt. Marie-Hélène Dayan-Janbon décrit avec beaucoup de précisions le rite funéraire. Elle indique que l'âme, une fois sortie du corps du mort, doit aussitôt quitter son ancienne demeure qu'elle pourrait affliger de nombreuses calamités : elle peut entraîner son entourage dans la maladie et la mort ou l'affliger de malheurs divers liés à la désapprobation du disparu pour la conduite de ses anciens compagnons, tout particulièrement au moment du décès et ses funérailles ; ou plus simplement, l'âme peut être mécontente de les voir jouir d'un bien dont elle est privée. L'eau, réceptacle favori de l'âme végétative, son véhicule étant le sang, doit disparaître de la maison au moment des funérailles. Le feu qui pourrait servir de refuge à l'âme du mort est éteint. Les tentures de la chambre du mort sont retirées, signe d'affliction mais aussi, sans doute, moyen d'éviter que le mort ne réclame ce qui lui appartient.. L'esprit des morts est communément supposé capable de conférer aux vivants de nombreux bienfaits pourvu qu'ils soient rendus favorables et tenus en bonne humeur car ils s'irritent facilement du manque d'égard imaginaires ou non, de toute négligence de la part des survivants. Les lamentations expriment certes les douleurs de l'entourage mais elles sont destinées, en raison du grand bruit occasionné, à chasser l'âme du mort...

Au moment de quitter sa maison, le mort, revêtu de ses habits de mariage, est placé sur une civière. Au seuil de la maison, réputée être un endroit favori des invisibles, on redresse la civière pour que le mort franchisse le seuil debout et la face tournée vers l'extérieur, afin que ses yeux ne rencontrent pas une dernière fois son cadre de vie habituel, faisant naître en lui le désir d'y revenir...

Au retour du cortège funèbre les hommes doivent s'arrêter à trois sources pour s'assurer que l'esprit du mort a bien rejoint son domicile naturel. Malgré les précautions prises, ceux qui reviennent du cimetière peuvent être porteur du mauvais esprit des morts. Pour le tromper, le seuil de la maison doit être franchi à reculons, et les enfants doivent être tenus à l'écart en raison de leur fragilité. Si un enfant paraît atteint, on prépare une jarre d'eau dans laquelle on fait tremper du cumin, trois clous de girofle, trois clous rouillés durant sept jours pleins. Au septième jour, lorsque le soleil est au zénith, on le conduit au carrefour de trois chemins lieu de dispersion des invisibles et on lui verse le contenu de la jarre sur la tête. Purifié par l'eau, l'esprit sortira et s'enfuira.

#### **4) Une fidélité millénaire à la religion hébraïque**

La pratique de la religion hébraïque et notamment l'importance accordée à la Torah marque continûment la vie religieuse de cette communauté depuis son origine. Marie-Hélène Dayan-Janbon montre la place exceptionnelle que revêt dans la vie des juifs yéménites la pratique du culte. Elle indique que les hommes, accompagnés de leurs fils fréquentent la synagogue dès trois ou quatre heures du matin avant de commencer leur journée de travail, à huit heures dans la ville arabe où se trouvent leurs échoppes. L'arabe est leur langue usuelle mais l'hébreu et l'araméen leur était enseigné dès la petite enfance. Chaque enfant mâle apprenait à lire et à écrire.



La forte personnalité collective de cette communauté l'a conduite, on l'a dit plus haut, à refuser de rentrer en Israël, lors de la fin de la captivité de Babylone, à la demande d'Ezra. Les difficultés croissantes de juifs du Yémen eurent raison, en 1950, de la présence millénaire de cette communauté et donnèrent lieu au retour si longtemps différé. S'inscrivant dans le cadre de la loi de retour, l'opération dite "magic carpet", un véritable pont aérien concernant de juin 1949 à septembre 1950, 49 000 juifs yéménites à destination d'Israël. Cette opération conduisit à la "alya" collective de la plupart des juifs yéménites et à la quasi disparition de la communauté juive du Yémen.

Le caractère assez archaïque de cette société suscita quelques difficultés d'adaptation et une certaine déception de la part des intéressés qui n'est pas sans rappeler les conditions du retour plus récent de la communauté des falashas en 1975. Ceux-ci, venus d'Ethiopie, donc de l'autre coté de la mer rouge, par rapport au Yémen, connurent les mêmes difficultés liées à une confrontation brutale d'une société archaïque avec une société moderne...

Marie-Hélène se rendit en Israël, en compagnie de Françoise Gros-Métral qui elle même rédigeait une thèse sur les Druzes vivant dans ce pays, afin d'interroger des membres de la communauté juive yéménite. Elle tira de ses entretiens beaucoup d'éléments de sa thèse.

Cet survol rapide de ce travail original a laissé de coté bon nombre de développements fort intéressants, notamment ce qui a trait à l'organisation de la maison, à la nourriture, de la vêtue, aux autre rites de passage (naissance, mariage), à l'organisation juridique au sein de la communauté juive et à l'articulation de cette organisation avec l'organisation musulmane etc. Désormais cette société singulière appartient largement au passé, pour s'être dissoute dans la société moderne qui l'a accueillie, ce qui donne plus de prix encore à ce travail de terrain.

L'approche pluridisciplinaire qui caractérise la thèse de Marie-Hélène Dayan-Janbon témoigne d'une grande curiosité d'esprit que l'on retrouve dans les autres sujets d'étude qu'elle a abordés.

**Par exemple**, elle a effectué, sous l'autorité du Professeur Jean Servier, et au tout début de son parcours universitaire, une enquête sociologique sur le village de Murviel les Montpellier. Cette monographie présente le double intérêt de donner, tout d'abord, d'un village situé non loin de Montpellier, une image originale et précise. D'autre part, le caractère assez ancien du constat permet de mesurer l'évolution impressionnante d'une situation périurbaine entre le moment où ce travail a été fait et aujourd'hui. Qu'on en juge : dans cette bourgade qui comportait au début des années 60, 373 habitants, il n'y avait que 5 appareils de télévision et 7 numéros téléphoniques... Sur 105 hommes actifs, les agriculteurs et leurs salariés étaient au nombre de 68... Il s'agissait essentiellement de viticulteurs travaillant sur des propriétés dont la superficie moyenne était de 32 ares ce qui est bien peu. Sur les 57 maisons alors habitées, 43 avaient été construites avant 1939.

L'étude de la pratique religieuse, montrait une fréquentation assidue de l'église, notamment chez les jeunes et chez les agriculteurs, essentiellement des viticulteurs, on l'a dit. La situation, là aussi, a largement évolué...

Cette monographie renvoie à une situation typiquement rurale et provinciale. En quelques décennies, cette situation sera bouleversée par l'expansion de l'aire montpelliéraine, elle même liée à des apports extérieurs de population, notamment

les rapatriés d'Algérie. L'amélioration du pouvoir d'achat des villageois qui furent conduits à abandonner leur condition d'agriculteur pour chercher du travail en ville sans quitter leur village, marquera l'évolution de ces communautés villageoises périurbaines. La circonstance que des citadins travaillant à Montpellier trouvent avantage à construire à la campagne et à faire le déplacement quotidien voire biquotidien entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, tout cela modifiera profondément la situation de la communauté villageoise. Par ailleurs, l'accès à des équipements dont les prix baissent régulièrement (télévisions, téléphones et voitures...), modifieront profondément la mentalité des gens et leurs relations.

L'attachement au village, de ceux qui désormais travaillent en ville est finement décrit par Marie-Hélène Dayan-Janbon. Il concerne aussi bon nombre de ceux qui viennent s'y fixer. Tant il est vrai que la vocation des hommes est de se chercher des racines...

**Toujours au nombre des travaux de Marie-Hélène Dayan-Janbon,** diverses contributions effectuées dans le cadre de notre Académie méritent notre attention :

- D'abord le bel hommage rendu à Hubert Gallet de Santerre, lorsqu'elle fut reçue ici même ;
- Puis, cette fois, en tant que "puissance invitante", les discours d'accueil dans notre académie de celui qui fut son président d'université, le Professeur Jules Maurin. Elle le remercia chaleureusement d'avoir permis à la sociologue de la vie des idées et des institutions qu'elle était, de participer à l'action de politique universitaire qu'il entreprit en 1984.
- Enfin, une conférence sur le cas Sokal. Son esprit curieux ne pouvait pas ne pas être séduit par le pied de nez que ce scientifique américain de renommée internationale fit à l'ensemble de la communauté scientifique, victime de ce qu'on pourrait considérer comme une sorte de canular si l'enjeu de cette initiative n'était sérieux. Tout commença par la publication, en 1996, par le physicien américain Alan Sokal, d'un article intitulé "Transgresser les frontières : vers une herméneutique transformative de la gravitation quantique", dans une revue scientifique qui ne le soumit préalablement à aucun processus d'examen par les pairs... Dans le même temps, A. Sokal dévoilait, dans un autre article publié dans une autre revue qu'il avait volontairement tendu un piège à ceux qui abusent des références mathématiques ou physiques dans le domaine des sciences sociales. L'année suivante, avec Jean Bricmont, professeur de physique théorique à l'Université de Louvain, il publia un livre intitulé "Impostures intellectuelles" consacré à la dénonciation des abus d'utilisation des sciences dures par les sociologues ou philosophes. On comprend que, en tant que sociologue, Marie-Hélène Dayan-Janbon ait été, comme bon nombre de ses collègues, interpellée par cette affaire. Elle s'en expliqua dans une conférence prononcée à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier dans sa séance du 29 avril 1999. Cette communication fut, sans doute, sa dernière publication avant qu'elle ne tombât gravement malade. Se plaçant tout d'abord sur un plan théorique, Marie-Hélène Dayan-Janbon a démontré, d'une manière très pertinente, que Sokal, en s'en prenant au "relativisme radical" ("tout se vaut et tout est bon") avait rendu un service avéré à la science. Appliquant les enseignements de Sokal à la chose universitaire, elle insiste sur le fait que ce "relativisme cognitif ou méthodologique" imprégnait de son influence grandissante les productions et les politiques universi-

taires. Évaluant les conséquences de ce qu'elle considérait comme une dévalorisation des sciences, elle observe que "si le savoir est dévalorisé, si toute connaissance se réduit à une interprétation toujours provisoire et contestable, il est plus facile de faire des qualités pédagogiques le critère principal de l'enseignant. Peu importe qu'il enseigne quelque chose ou que ce qu'il enseigne soit juste, il faut surtout que "le courant passe". Critiquant ce que avec d'autres elle appelle le pédagogisme, elle estime qu'il permet de légitimer un recrutement peu exigeant du personnel enseignant pour faire face aux besoins quantitatifs de l'enseignement de masse et facilite la mobilité du personnel enseignant.

Cette analyse peut sans doute être discutée. Elle me paraît dictée par l'attachement de M.H.D.J à ses fonctions et son implication dans l'organisation de l'Université. Tout le travail important qu'elle y fit, s'agissant notamment de la vie de l'institution universitaire, n'a pas forcément laissé des traces mesurables et tangibles. Mais il est la marque d'une passion qui, dans cette existence marquée par tant de malheurs, fut l'alpha et l'oméga de sa vie.

Un dernier mot pour conclure ce propos par une note plus personnelle. Je l'ai dit au début de mon allocution, la rédaction d'un éloge implique une sorte d'enquête qui n'est pas toujours aisée. Je dois avouer qu'après pas mal de tâtonnements, je pense avoir mieux perçu la riche personnalité de Marie-Hélène Dayan-Janbon. Cela m'a rendu d'autant plus sensible aux conditions de sa disparition : on m'a souvent dit que, tout au long de sa vie, elle s'était exprimée avec beaucoup d'aisance, prenant volontiers la parole pour exprimer ses convictions. Beaucoup de ceux qui l'ont connue parlent de son caractère brillant, de sa classe.

On imagine le drame que représenta pour elle l'incapacité de parler normalement qui fut une des premières traductions de la longue maladie dans laquelle elle s'enfonça progressivement sans perdre ni sa lucidité ni son courage. Cette maladie la conduisit dès qu'il fut établi qu'elle était irréversible, à quitter l'université à laquelle tant de liens l'unissaient et où elle ne pouvait plus porter sa libre parole. La véritable mort sociale qu'elle subit fut, sans doute, un peu adoucie lorsque, tout à la fin de sa vie, son fils lui présenta un tout jeune bébé, son petit-fils...

Il existe une longue chaîne de la vie qui se concrétisa, ce jour là, par la présentation de cet enfant à sa grand'mère mourante...le goût et la passion pour l'enseignement de Marie-Hélène illustre une autre chaîne de transmission, celle du savoir. Le modeste hommage qui vient de lui être rendu a montré, du moins je l'espère, qu'elle a tenu toute sa place dans cette transmission, que ce fut à l'Université ou à l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier. Qu'elle en soit remerciée.

## NOTE

- (1) Lorsqu'en 1913, les Turcs affaiblis donnèrent au roi un statut de médiation, celui-ci rétablit l'ancien code de la loi islamique. Un observateur notait que, selon la loi du pays, le Musulman peut disposer de la vie d'un juif comme de ses biens et leur tolérance n'est considérée que comme un acte de bonté de la part des Musulmans

## Réponse du bâtonnier François BEDEL GIROU de BUZAREINGUES

Ma réponse académique au beau discours que vient de prononcer Monsieur Serge Passeron sera aussi une adresse à Madame la Présidente et aux Membres de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et également à votre assistance choisie.

Elle se fera en trois temps :

Premier temps consacré, en guise d'exorde, au Grand Siècle qui a vu naître tant notre Administration des Finances que notre Académie.

Je ferai ensuite dans un deuxième temps, selon l'usage, l'éloge du récipiendaire.

Dans un troisième temps – ce sera ma péroraison - je rappellerai ce qu'a été et ce qu'est aujourd'hui le fauteuil prestigieux que va occuper à la fin de cette séance Monsieur Serge Passeron.

Le Grand Siècle a été un long siècle puisqu'il est né en fait à l'avènement du Roi Henri IV en 1594 et qu'il s'est terminé à la mort du Roi Louis XIV en 1715.

Pendant ces 121 ans, il a connu trois rois : Henri IV (le roi de l'année), Louis XIII et Louis XIV, celui dont Voltaire disait : *“non seulement, il s'est fait de grandes choses sous son règne mais c'est lui qui les faisait”* et quatre très grands ministres – on dirait aujourd'hui quatre premiers ministres : Sully, Richelieu, Mazarin et Colbert dont les noms célèbres ont été retenus par l'Histoire.

L'Académie Française doit au Cardinal de Richelieu sa naissance en 1635, l'Académie Royale des Sciences la doit à Colbert en 1666 et notre Académie des Sciences et Lettres de Montpellier appelée alors Société Royale des Sciences, fille de l'Académie Royale des Sciences, la doit à Louis XIV lui-même en 1706, tandis que la grande Administration des Finances de la France est due à Sully d'abord et à Colbert ensuite, tous deux surintendants des finances ayant mis fin au régime des fermiers généraux.

On se souvient de Fouquet, mis en état d'arrestation par Louis XIV sur l'instigation de Colbert après qu'il ait fait fortune aux dépens de l'Etat.

Cette administration des finances telle que prévue et organisée dès le XVII<sup>e</sup> siècle par Sully et Colbert a traversé l'Histoire et Bonaparte a dû après le Directoire appeler un ancien collaborateur de Colbert pour rétablir des finances compromises par la gestion des assemblées révolutionnaires et ensuite du Directoire malgré les efforts louables du Montpelliérain Cambon dont l'éloge a été fait à juste titre par notre distingué confrère Jean-Pierre Dufoix lors du 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre Académie.

Par la suite, le baron Louis sous la Restauration puis Adolphe Thiers sous les régimes qui ont suivi et, plus tard, Caillaux, Poincaré, Tardieu sous la III<sup>e</sup> République, Antoine Pinay sous la IV<sup>e</sup> République, pour ne citer que ceux-là (je me garderai bien de citer mon excellente consœur Madame Christine Lagarde afin

de conserver la neutralité politique qui sied en ces lieux) n'ont fait que parachever et améliorer le fonctionnement des finances publiques mis en place dès le XVII<sup>e</sup> siècle.

L'administration française des finances qui est à l'honneur aujourd'hui avec Monsieur Serge Passeron ainsi que notre Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sont toutes deux des filles lointaines mais certaines du Grand Siècle.

Il est donc légitime de les réunir en la personne du distingué récipiendaire.

Mon deuxième temps sera consacré à Monsieur Serge Passeron dont je dois pour vous, Mesdames et Messieurs, retracer le parcours.

Et maintenant Monsieur "c'est à vous, s'il vous plait, que ce discours s'adresse".

Pardonnez-moi de le faire comme un président de Cour d'Assises que je ne suis pas s'adressant à un accusé que vous n'êtes pas. Rassurez-vous je ne vous dirai pas "Accusé, levez-vous", vous pouvez rester assis.

Votre famille de vieille tradition terrienne est originaire de la Vallée du Paillon (Comté de Nice).

Vous êtes né le 31 mai 1938 à Cantaron, de parents tous deux instituteurs qui furent vos premiers professeurs à l'école primaire de Cantaron puis de la Madonette Terron à Nice.

Elève au Lycée Masséna de Nice, vous obtenez votre premier diplôme de baccalauréat (latin, mathématiques) puis votre deuxième diplôme de baccalauréat (philosophie avec mention bien).

Après vos études secondaires, vous vous inscrivez à la Faculté de Droit de Nice pour les deux premières années de licence en droit (mention bien en deuxième année 1958).

A l'âge de 20 ans, vous êtes reçu à l'Ecole Nationale des Impôts et vous effectuez les deux dernières années de licence en droit en même temps que les deux années d'Ecole Nationale des Impôts.

Tout en exerçant des fonctions d'Inspecteur des Impôts à Saint-Cloud et à Houilles, vous continuez vos études de droit à la Faculté de Droit de Paris notamment sous la direction des éminents professeurs Duverger, Bastide et Rivero et vous obtenez un D.E.S.S. de Droit Public et un D.E.S.S. de Sciences Politiques.

Vous êtes ensuite candidat libre à la Conférence d'Agrégation de Droit.

Vous vous mariez le 8 avril 1961 avec Jeanne Lafforgue, Inspecteur – élève des Impôts dans le Pas de Calais.

Vous soutenez une thèse de doctorat en droit à la Faculté de Droit de Nice sous la direction du Doyen Trotabas sur le sujet suivant : "l'autonomie de gestion des établissements publics nationaux" publiée à la librairie de droit et de jurisprudence et couronné par un prix de thèse.

Après votre service militaire effectué à la Direction Centrale des Services de Santé à Paris, vous êtes affecté comme Professeur à l'Ecole Nationale des Impôts à Paris en 1965 puis de 1966 à 1972 à Clermont-Ferrand où vous donnez un cours de finances publiques à la Faculté de Droit en même temps que vous êtes professeur à l'Ecole Nationale des Impôts.

A cette époque, vous envisagez d'être professeur des Facultés de droit mais les exigences de votre carrière en ont décidé autrement.

En 1969, vous êtes reçu second au concours d'inspecteur principal des Impôts et vous êtes affecté comme inspecteur principal à la Direction des Impôts de Nice en 1972.

Nommé Directeur Divisionnaire à la Direction des Services Fiscaux de Marseille en 1976 puis de Nice en 1978, vous êtes alors nommé Directeur Départemental Adjoint au Délégué de la Région d'Ile de France en 1983 avant d'être nommé Directeur des Services Fiscaux de l'Hérault en 1987 puis Directeur des Services Fiscaux des Alpes Maritimes en 1992 et enfin Directeur Régional des Impôts à Marseille pour les deux régions Provence, Alpes Côte d'Azur et Corse en 1994.

A la veille de votre retraite, vous êtes nommé – poste éminemment honorifique - Conservateur des Hypothèques en 1998 à Toulouse où vous vous retirez en 1999.

Tel est votre parcours de grand serviteur de l'Etat fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1994, ayant partagé votre vie professionnelle entre l'Administration des Finances, l'enseignement du droit à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence (Université Paul Cézanne) et la publication d'un certain nombre d'ouvrages ayant trait notamment au contentieux fiscal (Delmas) et au contrôle fiscal (Delmas) ainsi que d'un ouvrage sur la comptabilité commerciale publié au Dalloz, le tout émaillé de sept voyages en Chine avec l'Institut Europe Asie dépendant de l'Université d'Aix-en-Provence afin d'animer des séminaires avec l'Administration Fiscale Chinoise.

(“Quand la Chine s'éveillera” écrivait mon compatriote aveyronnais, Monsieur Alain Peyrefitte, Membre de l'Académie Française).

Vous avez pu l'un des premiers constater le réveil de la Chine qui étonne et ébranle le monde d'aujourd'hui.

A votre retraite, le grand voyageur curieux que vous êtes s'est rendu plusieurs fois en Palestine où vous avez pu étudier de près la situation dramatique de ce pays dont les frontières sont imbriquées dans celles d'Israël.

Le portrait que je viens de tracer de vous ne serait pas complet si je n'ajoutais pas que vous vous intéressez à l'Histoire, aux Sciences Politiques, à l'Astronomie et aux Sciences et qu'excellent marcheur vous n'avez pas hésité à plusieurs reprises à accompagner la transhumance tant sur les pentes de l'Aigoual que sur les plateaux de l'Aubrac.

On ne peut qu'être admiratif devant un tel parcours alors que le récipiendaire a avoué à votre serviteur qu'au cours de ses quarante-deux années de fonction, il “n'a jamais rien fait contre sa conscience”.

Au cours de ma carrière et notamment pendant mon bâtonnat, j'ai pu constater – ès qualités – votre grande rigueur en même temps que votre parfaite humanité.

Je dois à la “réponse académique” dont je suis officiellement chargé de dire un mot de l'excellent discours du récipiendaire. Platon faisait dire à Socrate dans Phèdre :

“Un sage ne doit écrire que pour la vérité, mais il doit préférer pour la faire connaître et la défendre la parole vivante à la parole écrite” ; mais vous avez Monsieur excellé aussi bien dans le discours écrit que dans le discours oral de telle sorte que Platon et son maître Socrate vous auraient déjà admis dans leur “Académie” au vu et au su de votre brillant exercice de ce jour.

Laissez-moi vous dire que votre analyse de la thèse magistrale de Madame Marie-Hélène Dayan-Janbon a été parfaite tant dans la forme que sur le fond et que vous avez rendu parfaitement intelligible le travail de notre collègue disparue et surtout sa thèse magistrale consacrée à une “contribution à l’étude ethnologique des Juifs du Yémen”.

Après vous avoir entendu, l’Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (je cite : “pressent avec plaisir que vous remplirez avec exactitude les devoirs que la qualité d’académicien vous impose. Ils sont doux à remplir pour un homme de lettres aussi honnête qu’éclairé. Les sentiments d’une confraternité sincère, source d’une aménité constante dans les entretiens, dans les disputes même, et une assiduité régulière à des assemblées où l’on trouve un commerce utile d’instructions réciproques : voilà ce que l’Académie exige de ses membres, plus encore que les talents ; voilà ce qu’elle attend de vous, Monsieur”. C’est ainsi que se terminait le 27 janvier 1785 la réponse académique de Monsieur le Duc de Nivernois, Directeur de l’Académie Française, au discours de réception prononcé par l’abbé Maury devenu par la suite Cardinal. Je ne fais que le plagier ou le copier, que votre auditoire me pardonne.

Il me reste maintenant en guise de péroraison à terminer mon discours en vous parlant du fauteuil que va désormais occuper le récipiendaire lorsque l’invitation solennelle lui aura été faite par Madame le Président de cette Académie.

C’est un fauteuil prestigieux.

Vous en avez déjà eu un avant-goût par le bel éloge qu’il a fait de Madame Marie-Hélène Dayan-Janbon.

Je n’y reviendrai pas.

Mais je dois dire que ce fauteuil a été occupé depuis la résurrection de notre Académie en 1847 par des académiciens remarquables.

Je note d’abord “l’alternance” si l’on peut dire qui s’est faite dès l’origine en 1847 :

un Prêtre de l’Eglise Catholique, Monsieur Ernest Martin,  
un Magistrat, Président du Tribunal Civil, Monsieur Joseph Pierre Grasset,  
un Avocat, Monsieur Amédée Poujol,  
un Pasteur de l’Eglise Réformée, Monsieur Alfred-Benjamin Henri,  
et surtout un grand Archiviste, Monsieur Maurice Oudot de Dainville,  
et ensuite, un Doyen de la Faculté des Lettres, Recteur de l’Académie de Dijon, Monsieur Hubert Gallet de Santerre.

Le 18 mars 1996, lors de son discours de réception, Madame Dayan-Janbon avait retracé la vie de Monsieur Hubert Gallet de Santerre successivement Secrétaire Général de l’école Française d’Athènes, chargé d’enseignement à la Faculté des Lettres de Montpellier en 1951, Docteur d’Etat en 1956 avec une thèse intitulée “Délors primitive et archaïque”, Maître de Conférence en octobre 1956 puis en 1958

professeur installé dans la chaire archéologie et l'Histoire de l'Art, membre du comité national du Centre de la Recherche Scientifique en 1963, Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier en 1967, Recteur de l'Académie de Dijon en 1969, membre résident de l'Académie des Sciences, Art et Belles Lettres de Dijon en 1969, titulaire des plus hautes distinctions, Officier puis Commandeur des Palmes académiques en 1965 et 1970, Officier de la Légion d'Honneur en 1971 et Commandeur de l'Ordre National du Mérite en 1966.

Monsieur Gallet de Santerre a grandement honoré l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier et plus particulièrement le fauteuil que va bientôt occuper Monsieur Passeron.

Mais avant lui, le même fauteuil avait été occupé dès 1927 et jusqu'à son décès en 1960 soit pendant trente-trois ans par Monsieur Maurice Oudot de Dainville qui fut Président de notre Académie.

Cet archiviste paléographe élève de l'école des Hautes Etudes puis de l'école des Chartes avait été successivement archiviste adjoint aux archives départementales de la Gironde en 1913, archiviste aux archives départementales des Deux Sèvres en 1918 et 1919, après qu'il ait été mobilisé du 5 août 1914 au 12 mars 1917, archiviste du Var le 1<sup>er</sup> décembre 1919, archiviste de l'Hérault le 1<sup>er</sup> janvier 1925, archiviste de la Seine en août et septembre 1939 puis à nouveau archiviste du département de l'Hérault dès la fin de la guerre 39-40, archiviste de la ville de Montpellier de 1926 à 1960, archiviste en chef honoraire à compter du 30 septembre 1951 (en 1943, alors qu'il est pressenti pour le poste flatteur des Directeur des Archives de France, il décline l'offre) ; j'ajoute qu'officier d'Académie, officier de l'Instruction publique en 1930, Chevalier de la légion d'honneur en 1939, Officier de la légion d'honneur en 1952, il était président de l'association de parents d'élèves du lycée de Montpellier, président de la société archéologique de Montpellier, et conservateur des antiquités et objets d'arts de l'Hérault.

Le nombre de ses communications est impressionnant ; sa petite-fille, Madame Ségolène Oudot de Dainville, Conservateur en Chef aux Archives Nationales, épouse de Monsieur Bernard Barbiche, Professeur à l'Ecole Nationale des Chartes, avec lequel elle a notamment écrit un livre sur Sully paru aux Editions Fayard en 2002 a inventorié avec un grand soin tous ses travaux – plus de trois cents – (imprimés, manuscrits, communications, rapports, ouvrages et articles, discours, conférences et préfaces).

Le nom de Monsieur de Dainville fait autorité en France dans le monde des archives et des recherches historiques.

Il est mort à Montpellier le 28 septembre 1960 en l'hôtel des Trésoriers de France dans un appartement situé au deuxième étage sous les combles et nous devrions célébrer en cette fin d'année 2010 le cinquantenaire de sa mort.

Pour être complet, je dirai qu'il avait épousé le 21 avril 1908 en l'Eglise de Buzéins - Aveyron, Henriette Girou de Buzareingues et qu'il était père de huit enfants : un père jésuite qui fut directeur des Etudes, une religieuse fille de la Charité de Saint Vincent de Paul et six Saint-Cyriens (deux jeunes officiers morts au combat, deux officiers devenus colonels et deux officiers devenus généraux).



Ce parcours laisse sans voix ; je sais aussi l'attachement que le monde des archives de l'Hérault tout comme celui des Archives Nationales porte à son nom.

Pardonnez-moi cette trop longue en même temps que trop courte énumération mais tout cela pour vous dire que le récipiendaire, Monsieur Serge Passeron, va prendre dans un instant une lourde succession chargée d'Histoire et d'Honneur.

Nous savons qu'il en sera digne et nous sommes heureux que pour la première fois (ou presque) dans son histoire l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier ait élu un serviteur de l'Etat, haut fonctionnaire, représentant d'une grande administration française : l'Administration des Finances.

Je laisse le soin à Madame Huguette Courtes, Présidente de notre Académie, d'inviter Monsieur Serge Passeron à s'asseoir au X<sup>e</sup> fauteuil de la section des Lettres qui sera désormais le sien.

## **Allocution de clôture**

### **de la Présidente Huguette COURTÈS**

Je voudrais évoquer à mon tour rapidement la personnalité marquante de Marie-Hélène Dayan dont j'ai fait la connaissance il y a fort longtemps, alors qu'elle était encore étudiante, quand j'étais moi-même jeune professeur, lorsque nous étions entrées toutes deux à la Chorale de l'Enclos qui s'appelait alors Enclos Saint-François et sur le mur intérieur duquel on pouvait lire une merveilleuse devise : "je chante et j'enchanté" lorsque c'était Jean Bioulès qui en était le chef. C'est ainsi dans l'environnement musical de l'époque que j'ai connu et immédiatement apprécié Marie-Hélène Dayan.

Nous nous sommes souvent côtoyées à la Faculté des lettres où elle appartenait à la section de sociologie qui n'avait pas de lien direct avec celle de philosophie car une rupture définitive avait séparé les deux sections au moment des fameux événements de 1968. Jacques Proust, Michel Navratil et Michel Henry avaient créé une alliance de façon à rester intégrés dans la section des lettres et à prendre leurs distances avec les sociologues gauchistes, beaucoup plus engagés politiquement.

Nous aurions donc pu évoluer toutes deux ensemble, mais la séparation des activités était très marquée. Néanmoins Marie-Hélène Dayan a été, plus tard, sollicitée par Franck Tinland, qui dirigeait alors notre section, pour entreprendre un voyage à Tirana dont nous étions les correspondants réguliers et où je m'étais rendu moi-même peu auparavant. Je ne sais si elle a pu le faire.

Nous avons cependant eu à l'Université, de fréquentes occasions de rencontres. Néanmoins, tout en nous connaissant fort bien, nous n'avons pas pu réaliser de travaux en commun. Et c'est au soir de sa vie qu'elle est revenue très brièvement chanter à l'Enclos.

Mais je m'éloigne beaucoup trop de ce qui concerne notre confrère Serge Passeron, dont Monsieur le Bâtonnier Bedel de Buzareingue vient de tracer le portrait et le chemin. Je ne vais pas reprendre, bien sûr, la belle évocation qu'il vient de faire.

Il est vrai que Monsieur Passeron, dont l'activité majeure a été orientée vers la fiscalité et le droit, a eu un parcours exemplaire, puisqu'il est toujours largement intéressé, non seulement aux problèmes fiscaux, mais encore aux questions juridiques et, comme l'a rappelé Monsieur le Bâtonnier, il a en effet achevé des études de droit, présenté une thèse de doctorat à Nice, et donné des enseignements à la Faculté de Droit d'Aix. Son intérêt pour l'histoire, les sciences politiques, les relations internationales et même l'astronomie et les sciences témoigne de sa remarquable ouverture d'esprit, de sa curiosité intellectuelle et de son souci d'approfondissement des questions qui l'intéressent.

Monsieur Passeron a été au terme de sa carrière, conservateur des hypothèques et cette fonction si importante, régie par une loi du 21 ventôse an VII (11 mars 1799) après avoir été créée par un édit de 1771, risque à présent d'être

transformée. Bercy a prévu la fusion du corps des conservateurs des hypothèques et du corps des administrateurs généraux des finances publiques puisque la conservation des hypothèques est un service administratif dépendant de la Direction générale des impôts, regroupant des actes de notaires et la perception de droits fiscaux. M. Eric Woerth a annoncé en conseil des ministres le 10 juin 2009 que les conservateurs des hypothèques deviendraient à partir de 2012, les “chefs de service de la publicité foncière”. Voici une importante réforme inscrite dans la révision générale des politiques publiques qui a déjà réalisé récemment la fusion des trésoreries et des centres des impôts.

Toute une réflexion avait déjà fait l’objet d’analyses bien plus anciennes. On connaît à présent ce qu’un article de la “revue française des finances publiques” nomme le “paradoxe de Montesquieu”, qui souligne la relation complexe entre impôts et liberté. Montesquieu n’écrivait-il pas ? (L’esprit des lois) :

“On peut lever des tributs plus forts, à proportion de la liberté des sujets, on est forcé de les modérer à mesure que la servitude augmente. Il y a dans les Etats modérés un dédommagement pour la pesanteur des tributs, c’est la liberté, il y a dans les Etats despotiques un équivalent pour la liberté, c’est la modicité des tributs”.

La politique fiscale a déjà été l’objet d’une importante réforme plus récente, celle qu’introduisait entre 1914 et 1919, la loi Caillaux qui mettait en place le système fiscal moderne. Son auteur avait auparavant publié en 1896 “les Impôts en France” ouvrage qui annonçait la modernisation de ce système fiscal français. Mais un tel système est appelé à évoluer de façon constante. En octobre 2009 paraissait une étude sur les finances publiques face à la crise, dans la Revue française des finances publiques. Le 9 avril 2010 vient d’avoir lieu au Havre un colloque sur la transformation de l’administration fiscale et ses conséquences sur l’usager, le contribuable et le citoyen.

En octobre prochain, c’est un important congrès international organisé par l’EHESS (école des hautes études en sciences sociales) qui va traiter, de façon beaucoup plus large, des révoltes fiscales en Europe, aux Etats-Unis et dans les empires coloniaux, de la fin du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Ce sont là des sujets difficiles, complexes, et objets d’une évolution progressive et incontournable. L’effort de simplification du système fiscal qui doit être tenté actuellement en France, sous l’impulsion du Ministère des finances ne peut probablement pas définir de façon stable ce système qui relève à la fois du Droit et de l’organisation des services fiscaux, et qui est certainement appelé à évoluer.

Nous savons aussi que M. Passeron entretient des relations avec la Chine où il a déjà effectué un certain nombre de voyages. Est-ce le signe d’une ouverture et l’annonce d’une collaboration. On peut l’espérer.

Notre Académie est honorée d’accueillir aujourd’hui parmi les siens celui qui apportera de nouvelles lumières sur des questions difficiles et controversées dont il a la parfaite maîtrise, et sur un sujet qui, pour beaucoup d’entre nous, semble encore spécifique, complexe, et difficilement pénétrable.

J’invite maintenant solennellement M. Serge Passeron à prendre place parmi nous où il occupera le X<sup>e</sup> fauteuil de la Section des Lettres.